



Budget de 2015 : Recommandations à l'intention du Comité permanent des finances

L'insuffisance de l'épargne-retraite, la précarité de l'emploi en fin de carrière et la piètre protection des investisseurs se conjuguent pour qu'il soit difficile pour de nombreux Canadiens d'atteindre et de maintenir la sécurité du revenu de retraite. Pratiquement 6 % des personnes âgées vivent toujours dans la pauvreté, ce qui équivaut à près de 300 000 personnesⁱ. Une personne âgée sur six, la plupart des femmes, vit dans la pauvreté. Douze millions de travailleurs canadiens n'ont pas de régime de retraite privé et les Canadiens arrivent de moins en moins à épargner suffisamment pour leur propre retraiteⁱⁱ. Le budget de 2015 offre l'occasion au gouvernement fédéral d'aider les Canadiens plus âgés à parvenir à la sécurité financière et à se préparer à la retraite.

CARP recommande au gouvernement fédéral :

1. De donner l'exemple sur la réforme complète des retraites, la sécurité de retraite et la baisse de la pauvreté :

- Collaborer avec les provinces pour créer un régime universel de pensions (RUP) supplémentaire national offrant des prestations fiables et prévisibles et apporter de modestes améliorations au RPC.
- Éliminer les retraits minimaux obligatoires des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).
- Prendre l'engagement de financer le remplacement des prestations de SV et de SRG que perdront la plupart des personnes âgées financièrement vulnérables en raison des réformes de la SV, à titre de première mesure pour rétablir l'âge d'admissibilité à la SV à 65 ans.
- Venir en aide aux personnes âgées vivant seules, en particulier aux femmes âgées, en leur accordant l'équivalent de l'allocation de conjoint pour les personnes âgées vivant seules dans le besoin financier et en rendant le crédit d'impôt aux aidants remboursable.

2. Collaborer avec les employeurs et les provinces pour créer des perspectives d'emploi et des emplois stables pour les travailleurs plus âgés :

- Éliminer les obstacles à l'emploi continu : modifier les systèmes d'imposition et de retraite pour encourager l'emploi continu, comme le fait d'être en mesure de recevoir des prestations tout en cotisant à un régime de retraite; créer des stimulants pour les employeurs afin de les encourager à adopter des politiques comme les horaires flexibles.
- Aider les Canadiens plus âgés sans emploi à trouver un emploi : minimiser les mesures à effet dissuasif sur l'emploi qui se rattachent aux dispositions sur la récupération du SRG; modifier les règles de l'assurance-emploi pour donner plus de temps aux travailleurs plus âgés de trouver un emploi à leur mesure.
- Créer des perspectives d'emploi et promouvoir la valeur des travailleurs plus âgés : inciter les employeurs à recruter et à maintenir des travailleurs plus âgés; inciter et/ou financer des salons de l'emploi organisés par des employeurs et des

organismes de placement qui assurent la concordance entre les travailleurs plus âgés sans emploi et les perspectives qui existent dans leur domaine; stimuler les programmes de gestion novateurs comme les congés/le soutien aux aidants, le travail « émérite » et les horaires flexibles et les régimes de retraite calculée sur le salaire.

3. Collaborer avec les provinces pour créer un organisme de protection des investisseurs relevant d'un seul organe de réglementation national :

- Collaborer avec les provinces pour établir un organisme privatif de protection des investisseurs possédant des connaissances spécialisées afin de recevoir les plaintes, d'enquêter sur les crimes et d'appuyer les poursuites en justice; un tribunal investi du pouvoir d'ordonner la restitution, d'annuler les transactions, d'assurer la médiation et d'ordonner la conformité, en donnant accès aux petits investisseurs; et constituer une caisse d'indemnisation pour payer les dédommagements.

1. Sécurité financière et sécurité du revenu de retraite : donner l'exemple sur la réforme complète des retraites, la sécurité de retraite et la baisse de la pauvreté

Créer un régime universel de pensions : aider les Canadiens à épargner pour leur propre retraite

CARP réclame depuis longtemps un régime universel de pensions supplémentaire (RUP) qui fonctionnera à la manière du RPC, afin de permettre aux Canadiens de compléter en toute sécurité leur épargne-retraite au sein d'un important régime nationalⁱⁱⁱ. CARP préconise un RUP indépendant du gouvernement ou des employeurs, avec l'inscription obligatoire qui utilisera le même mécanisme de retenues sur les salaires, la gestion professionnelle et un objectif entièrement axé sur l'optimisation du rendement.

Un RUP supplémentaire est nécessaire pour combler l'écart de l'épargne-retraite. Le RPC procure actuellement au maximum le remplacement de 25 % du revenu préretraite et couvre seulement les revenus jusqu'à 52 000 \$. La prestation maximale versée par le RPC est d'environ 13 000 \$ par an, alors que le déboursé moyen est proche de 7 000 \$ par an.

Le RPC conjugué au régime de retraite de l'Ontario (RRO), qui doit être adopté progressivement à compter de 2017, ne remplacera qu'un maximum confondu de 40 % du revenu avant la retraite – et seulement pour les citoyens de l'Ontario – ce qui est nettement moins que le remplacement du revenu préconisé de 60 à 70 % dont la plupart des Canadiens auront besoin pour maintenir leur niveau de vie à la retraite.

Le modèle de RUP de CARP verse des prestations fiables et prévisibles qui permettent aux Canadiens de mieux planifier leur retraite. Un tel régime assurera aux Canadiens une véritable transférabilité entre les emplois et les provinces, et à l'instar du RPC, sa taille offrira une meilleure protection contre la volatilité des marchés, contrairement à d'autres options d'investissement et aux RSPP. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle dirigeant crucial en aidant les Canadiens à épargner pour leur propre retraite.

Renforcer le RPC pour améliorer les perspectives de retraite pour tous les Canadiens

En 2010, le gouvernement fédéral s'est engagé à collaborer avec les provinces et à apporter de modestes améliorations au RPC en même temps qu'il introduisait les RSPP. Le paysage politique a radicalement changé depuis que les RSPP ont été annoncés pour la première fois et l'amélioration du RPC prévue dans l'engagement n'a pas encore été mise en œuvre en dépit d'un consensus croissant parmi les experts en retraites et les Canadiens ordinaires.

Le gouvernement de l'Ontario a décidé d'aller de l'avant avec son régime de retraite de l'Ontario (RRO), régime provincial qui s'inspire du RPC. CARP souscrit au RRO, qui vise à remplacer 15 % de plus du revenu avant la retraite. Le Manitoba et l'Î.-P.É. ont exprimé de l'intérêt pour adhérer au RRO, mais les Canadiens d'autres provinces ne profiteront pas de la couverture supplémentaire sans la coopération du gouvernement fédéral et d'autres gouvernements provinciaux.

Éliminer les retraits minimaux obligatoires des FERR

Les Canadiens vivent plus longtemps aujourd'hui que lorsque les règles en vigueur augmentant les retraits minimaux obligatoires des FERR ont été adoptées en 1992. On craint de plus en plus que beaucoup d'entre eux ne survivent à leurs économies et les règles régissant les FERR ne font qu'aggraver cette inquiétude, si l'on en croit l'Institut CD Howe^{iv}.

En 1992, un Canadien qui commençait à retirer des fonds d'un FERR pouvait s'attendre à vivre encore 13 ans, pour une longévité d'environ 82 ans. De nos jours, un Canadien âgé de 71 ans peut s'attendre à vivre environ 16 ans de plus, pour une longévité prévue de 85 ans, soit trois ans de plus qu'en 1992. La probabilité qu'une femme atteigne l'âge de 94 ans a pratiquement doublé par rapport à 1992 et la probabilité qu'un homme atteigne cet âge a plus que triplé^v.

CARP a préconisé un moratoire sur les retraits obligatoires des FERR dès 2008 à cause des effets de la récession sur l'épargne-retraite. Le gouvernement fédéral a autorisé une réduction de 25 % pour cette année seulement. CARP demande à nouveau au gouvernement fédéral d'éliminer à tout jamais les retraits minimaux obligatoires des FERR pour aider les Canadiens à mieux contrôler et planifier leurs finances à la retraite.

Pratiquement tous les membres de CARP (87 %) sont titulaires d'un FERR ou le seront lorsqu'ils atteindront l'âge de 71 ans. Plus de la moitié (54 %) des membres de CARP craignent de survivre à leurs économies, 88 % d'entre eux affirmant que ce n'est qu'avec une planification et des dépenses judicieuses qu'ils auront assez d'argent pour leur durer tant qu'ils seront en vie. Plus du quart des membres de CARP s'attendent à ce que leurs économies ne durent pas toute leur vie. À peine 17 % affirment qu'ils ont des économies suffisantes pour leur durer toute la vie. Les deux tiers des membres de CARP veulent l'élimination complète des retraits obligatoires des FERR¹. L'élimination des retraits

obligatoires des FERR permettra aux Canadiens de mieux planifier et gérer leurs finances à la retraite.

Protéger les Canadiens vulnérables contre les changements de la SV

CARP s'oppose farouchement aux changements que l'on propose d'apporter à l'âge d'admissibilité à la SV. Plus des deux tiers des membres de CARP s'opposent vivement à ces changements^{vi} et plus de 70 % des membres adhèrent à notre opposition soutenue à ces changements, en dépit du fait que la plupart des membres actuels de CARP ne connaîtront pas les effets de ces changements^{vii}.

Dans le budget fédéral de 2012, le gouvernement s'est engagé à assurer que certains programmes fédéraux, notamment les programmes offerts par Affaires des anciens combattants Canada et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada qui accordent actuellement des prestations de soutien du revenu jusqu'à l'âge de 65 ans, s'harmonisent avec les changements du programme de SV. La même chose doit s'appliquer à tous les Canadiens financièrement vulnérables qui devront faire face aux difficultés des changements de la SV.

Sortir les personnes âgées vivant seules de la pauvreté

Le groupe de Canadiens le plus durement touché est composé de femmes vivant seules sans attachement âgées de plus de 65 ans, dont près de 20 % vivent sous le seuil de faible revenu après impôts qui est d'environ 20 000 \$ par an^{viii}, la plupart vivant avec beaucoup moins. Or, cette situation ne devrait pas s'améliorer de manière draconienne dans un avenir immédiat – plus de 30 % des femmes vivant seules âgées de 45 à 64 ans touchent un faible revenu. Soixante-dix pour cent des travailleurs à temps partiel et 66 % des travailleurs qui perçoivent le salaire minimum sont des femmes^{ix}. Pour nombre de ces femmes, la combinaison de la SV et du SRG est le facteur décisif qui les maintient hors de la pauvreté^x.

Les personnes âgées vivant seules sont plus enclines à toucher un revenu plus faible que leurs homologues mariés ou vivant en couple. Dix-huit pour cent des femmes vivant seules et 14 % des hommes vivant seuls de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté^{xi}. Alors que le nombre de femmes qui ont des régimes de retraite privés a triplé entre 1974 et 2004^{xii}, il y a toujours un écart dans les revenus de retraite entre les hommes et les femmes qui contribue à de plus grands niveaux de pauvreté parmi les femmes plus âgées.

Les femmes constituent également la majorité des aidantes non rémunérées, renonçant souvent à un emploi et multipliant les risques d'insécurité financière à la retraite. C'est pourquoi le crédit d'impôt fédéral aux aidants de 2011 doit être entièrement remboursable pour profiter aux aidants qui ne touchent aucun revenu déclarable.

2. Travailleurs plus âgés : collaborer avec les employeurs et les provinces pour créer des perspectives d'emploi et des emplois stables pour les travailleurs plus âgés

Les Canadiens plus âgés restent plus longtemps dans la population active qu'au préalable, un nombre croissant d'entre eux parce qu'ils ont besoin de continuer à travailler. Le total de la population active canadienne est estimé à environ 18 millions de personnes. Huit millions de Canadiens de la population active ont 45 ans et plus, ce qui représente 45 % des effectifs totaux^{xiii}. Trois millions et demi de Canadiens âgés de 55 ans et plus font partie de la population active, soit 20 % du total des effectifs^{xiv}. Plus de 600 000 personnes âgées (65 ans et plus) font partie de la population active.

Entre 2006 et 2013, environ 300 000 personnes âgées de plus sont entrées dans la population active, faisant pratiquement doubler leur nombre^{xv}. Certains travailleurs plus âgés restent dans la population active parce qu'ils le veulent, mais pour beaucoup, le maintien d'un emploi est une nécessité financière.

Élaborer une stratégie d'emploi complète pour les travailleurs plus âgés

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont officiellement reconnu le rôle qu'ils doivent assumer pour venir en aide aux travailleurs plus âgés, en particulier dans le cadre du programme fédéral de transfert appelé Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA), qui finance des programmes provinciaux dont l'objectif est de trouver un emploi aux Canadiens plus âgés. Alors que le programme ICTA apporte une aide aux travailleurs plus âgés dans les villes dominées par une seule industrie et dont la population est inférieure à 250 000 habitants, on peut en faire plus pour venir en aide à tous les Canadiens plus âgés pour qu'ils trouvent un emploi et le conservent.

Un plan complet est toujours nécessaire, à la fois pour aider les Canadiens plus âgés sans emploi à trouver du travail et pour aider les Canadiens plus âgés qui ont actuellement un travail à le conserver. CARP lance un appel au gouvernement et aux employeurs pour qu'ils collaborent pour créer un paysage de l'emploi qui reconnaît l'importance et la valeur des travailleurs plus âgés en éliminant les obstacles et en offrant des perspectives d'emploi.

3. Protection des investisseurs : Collaborer avec les provinces pour créer un organisme de protection des investisseurs

Les investisseurs doivent disposer d'un moyen juste et fiable d'investir et d'épargner pour leur retraite. Avec les récents bouleversements économiques et les pertes des investisseurs, la confiance dans les conseillers financiers et les vecteurs d'investissement s'étiole. Quand on les interroge, la majorité des membres de CARP qui ont essuyé une telle perte affirment que leur conseiller les a incités à faire de mauvais investissements, même si la plupart ont investi de manière prudente et qu'ils tirent une certaine fierté de leur savoir financier et de leurs compétences financières^{xvi}. Dans l'ensemble, les

Canadiens s'inquiètent vivement de leur capacité à épargner et à investir intelligemment pour assurer leur retraite.

Les petits investisseurs canadiens méritent de meilleures protections

Les membres de CARP ont été déçus de la décision de la Cour suprême de décembre 2011 d'interdire un organisme national de réglementation des valeurs mobilières (ONRVM). L'ONRVM proposé avait promis de mieux protéger les investisseurs. CARP renouvelle sa requête d'une fonction détaillée de protection des investisseurs au sein de l'ONRVM. Soixante-quinze pour cent des membres de CARP interrogés souscrivent à un ONRVM doté de pouvoirs coercitifs^{xvii}.

Le récent accord conclu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de Colombie-Britannique et d'Ontario sur un organisme commun de protection des valeurs mobilières a fait renaître l'espoir d'un seul organisme national doté d'un mécanisme intégré de protection des investisseurs.

Le nouvel organisme de réglementation commun, qui devrait être en place en 2015, offre l'occasion d'établir un organisme de protection des investisseurs possédant des connaissances spécialisées pour recevoir les plaintes, enquêter sur les crimes et ordonner un dédommagement.

Références

-
- ⁱ Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/101/cst01/famil19a-fra.htm>
- ⁱⁱ Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/101/cst01/famil19a-fra.htm>
- ⁱⁱⁱ <http://www.carp.ca/o/pdf/universal%20pension%20plan%20final.pdf>
- ^{iv} CD Howe : http://www.cdhowe.org/pdf/e-brief_175.pdf
- ^v CD Howe : http://www.cdhowe.org/pdf/e-brief_175.pdf
- ^{vi} CARP Poll : <http://www.carp.ca/wp-content/uploads/2012/02/OASHealth-Care-Quality-Poll-Report.pdf>
- ^{vii} CARP Poll : <http://www.carp.ca/wp-content/uploads/2012/07/Aging-At-Home-Report2.pdf>
- ^{viii} Statistique Canada : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/tbt/Rp-fra.cfm?TABID=1&LANG=E&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=2&FL=A&FREE=0&GC=01&GID=844033&GK=1&GRP=1&O=D&PID94206&PRID=0&PTYPE=88971,97154&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2006&THEME=81&VID=15477&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0>
- ^{ix} Fondation canadienne des femmes : <http://www.canadianwomen.org/facts-about-poverty#7>
- ^x *Ibid.*
- ^{xi} Statistique Canada : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/tbt/Rp-fra.cfm?TABID=1&LANG=E&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=2&FL=A&FREE=0&GC=01&GID=844033&GK=1&GRP=1&O=D&PID=94206&PRID=0&PTYPE=88971,97154&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2006&THEME=81&VID=15477&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0>
- ^{xii} Gouvernement du Canada. Preuve numéro 36, octobre 2009, *Comité permanent de la condition féminine*.
- ^{xiii} Statistique Canada. Tableau 282-0001. <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47>
- ^{xiv} *Ibid.*
- ^{xv} *Ibid.*
- ^{xvi} <http://www.carp.ca/wp-content/uploads/2012/11/Financial-Report.pdf>
- ^{xvii} <http://www.carp.ca/2011/11/18/carp-advocacy-poll-report/#sthash.GBJsKagv.dpuf>